

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) ?

L'ADS est un processus appliqué dans le cadre d'une initiative (projet, politique, service, mesure, etc.) ayant pour objectif d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle permet d'élargir l'angle de vision et d'affiner des stratégies. L'ADS est préventive, car elle permet de cerner les effets chez les femmes et les hommes que pourrait avoir une initiative en raison des réalités et besoins différents de ces dernières et ces derniers (déterminants socio-économiques). L'ADS s'effectue au cours de l'élaboration de l'initiative, dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. L'ADS est une approche qui permet de réfléchir aux effets de projets ou de politiques sur la situation réelle des personnes et de trouver des solutions concrètes pour réduire les inégalités.

Formellement approuvée dans le programme d'action de la 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de 1995 (Beijing), l'ADS (Gender mainstreaming en anglais ou Approche intégrée de l'égalité en Europe) est mise en œuvre dans plusieurs pays. Dans le cadre de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement du Québec s'est engagé, en 2007, à intégrer graduellement l'ADS dans l'appareil gouvernemental. L'ADS est aussi appliquée au Québec par des organismes dans des politiques et des projets locaux et régionaux.

Affinons nos stratégies avec l'analyse différenciée selon les sexes pour agir sur les besoins des filles et des garçons !

L'ADS peut s'appliquer dans de nombreux domaines : l'éducation, la santé, le transport, le développement régional, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc.

Exemples :

- L'intégration de l'ADS dans la politique des congés suivant l'arrivée d'un enfant : s'ajoutant à un congé de maternité (de 15 à 18 semaines), l'introduction du congé de paternité à l'usage exclusif du père et non transférable (de 3 à 5 semaines) et la possibilité de partager un congé parental payé (de 25 à 32 semaines) ont fait progresser l'égalité entre les sexes au Québec. Malgré des inégalités persistantes, par cette mesure qui a pris en compte les réalités sociales différentes des femmes et des hommes, les pères ont été encouragés à prendre part aux soins des enfants et à partager de façon plus égalitaire des tâches au sein du couple.
- Le Conseil des Montréalaises a mené une étude sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs en ciblant les besoins particuliers des femmes, notamment les mères de famille ayant de jeunes enfants et les aînées. Plusieurs recommandations ont été faites pour répondre aux besoins concernant l'accessibilité géographique, l'accessibilité économique et l'accessibilité culturelle (Avis du Conseil des Montréalaises, 2012).

POURQUOI L'ADS EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ?

Les statistiques et les recherches montrent qu'une socialisation différente des filles et des garçons joue sur les parcours de décrochage et de raccrochage des jeunes. Certains facteurs interviennent davantage dans le décrochage des filles et d'autres, dans le décrochage des garçons. Les conséquences du décrochage sont aussi différentes chez les filles et les garçons : les conséquences économiques du décrochage marquent davantage les trajectoires de vie des filles (précarité et dépendance plus fortes).

Les responsabilités familiales inégalement réparties jouent aussi différemment sur les femmes et les hommes qui font un retour aux études. Les jeunes femmes qui décident de reprendre leurs études rencontrent des obstacles spécifiques comme des difficultés liées à la conciliation études-famille.

Alors que, dans les stratégies d'action mises en œuvre pour faire baisser le décrochage scolaire, la dimension sexuée du phénomène a peu été prise en compte, les résultats démontrent qu'une telle approche est pertinente pour être plus efficace et pour réduire le décrochage scolaire ainsi que les inégalités.

POURQUOI L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ?

L'égalité soutient le principe d'une participation égale des femmes et des hommes à la vie en société ou dans la vie privée. Les possibilités auxquelles aspire tout individu ne doivent pas être déterminées par le fait d'être homme ou femme.

L'idée que l'égalité est atteinte entre les femmes et les hommes au Québec est bien ancrée. Si l'égalité entre les sexes existe largement dans le droit, l'égalité réelle n'est pas atteinte. Par exemple :

- En 2015-2016, les étudiantes sont très peu nombreuses dans le domaine des sciences appliquées (74,1 % des étudiants sont des hommes);
- En 2015, les écarts de salaires sont encore importants : le salaire des bachelères correspond à 89,9 % de celui des bacheliers;

